

# CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

## TOULOUSE 31

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code  
monétaire et financier au capital de 73 446 176,00 euros  
Siège social : 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE  
776 916 207 R.C.S TOULOUSE

### COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2020

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Toulouse 31 en date du 29/01/2021 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte  
en date du 30/03/2021.



La Directrice Générale Adjointe  
Agnès COULOMBE

## SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 .....	5
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2020.....	7
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020 .....	8
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	9
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	18
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	35
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	36
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	38
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	42
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	44
Note 8 ACTIONS PROPRES.....	45
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	46
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	46
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	47
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE .....	47
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE .....	49
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	49
Note 15 PROVISIONS .....	50
Note 16 EPARGNE LOGEMENT .....	51
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	52
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX .....	54
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	54
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) .....	55

Note 21	COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	56
Note 22	OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	56
Note 23	TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES .....	56
Note 24	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES .....	57
Note 25	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES .....	57
Note 26	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	58
Note 27	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES .....	61
Note 28	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	62
Note 29	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	63
Note 30	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES .....	63
Note 31	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL .....	63
Note 32	OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION .....	63
Note 33	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	65
Note 34	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES .....	66
Note 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	66
Note 36	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	67
Note 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	67
Note 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	68
Note 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	68
Note 40	COUT DU RISQUE .....	69
Note 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	70
Note 42	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	71
Note 43	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	71
Note 44	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION .....	71
Note 45	AFFECTATION DES RESULTATS .....	72

Note 46	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	73
Note 47	PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	73
Note 48	RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	74

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

### ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>229 461</b>	<b>241 372</b>
Caisse, banques centrales		55 302	86 003
Effets publics et valeurs assimilées	5	125 812	117 188
Créances sur les établissements de crédit	3	48 347	38 181
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>950 010</b>	<b>419 004</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>10 333 115</b>	<b>9 195 815</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>1 110 794</b>	<b>1 298 824</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	634 166	879 752
Actions et autres titres à revenu variable	5	476 628	419 072
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>809 733</b>	<b>788 620</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	696 072	672 338
Parts dans les entreprises liées	6-7	12 198	12 476
Immobilisations incorporelles	7	2 973	2 997
Immobilisations corporelles	7	98 490	100 809
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>	8	<b>1 224</b>	<b>1 327</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>323 384</b>	<b>324 344</b>
Autres actifs	9	273 682	244 531
Comptes de régularisation	9	49 702	79 813
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 757 721</b>	<b>12 269 306</b>

## PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>258 095</b>	<b>173 679</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	258 095	173 679
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>6 852 822</b>	<b>6 181 847</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>4 705 357</b>	<b>3 968 642</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>185 838</b>	<b>224 402</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>220 649</b>	<b>237 919</b>
Autres passifs	14	100 868	96 666
Comptes de régularisation	14	119 781	141 253
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>217 112</b>	<b>203 277</b>
Provisions	15-16-	94 601	84 426
Dettes subordonnées	19	122 511	118 851
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>34 988</b>	<b>34 988</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>1 282 860</b>	<b>1 244 552</b>
Capital souscrit		73 446	73 446
Primes d'émission		137 687	137 687
Réserves		1 021 361	966 576
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		50 366	66 843
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 757 721</b>	<b>12 269 306</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 488 140</b>	<b>1 542 502</b>
Engagements de financement	28	894 658	860 254
Engagements de garantie	28	592 610	681 029
Engagements sur titres	28	872	1 219
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>4 428 194</b>	<b>3 406 564</b>
Engagements de financement	28	23 280	27 005
Engagements de garantie	28	4 404 042	3 378 340
Engagements sur titres	28	872	1 219

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	33	200 166	205 166
Intérêts et charges assimilées	33	-88 829	-105 696
Revenus des titres à revenu variable	34	23 342	27 689
Commissions Produits	35	130 248	137 588
Commissions Charges	35	-23 058	-20 964
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	225	941
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	4 341	3 409
Autres produits d'exploitation bancaire	38	7 083	7 096
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-1 514	-1 641
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>252 004</b>	<b>253 588</b>
Charges générales d'exploitation	39	-158 202	-161 383
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-11 117	-8 648
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>82 685</b>	<b>83 557</b>
Coût du risque	40	-8 076	-2 363
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>74 609</b>	<b>81 194</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-4 211	-4 618
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>70 398</b>	<b>76 576</b>
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	42	-20 032	-19 873
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			10 140
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>50 366</b>	<b>66 843</b>

## **Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1 Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 47 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,30 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,70 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Note 1.2 Relations internes au Crédit Agricole**

#### **Mécanismes financiers internes**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui

enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

### **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

### **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021.

Tant que le niveau des encours donnant droit à ces bonifications permet de considérer comme d'ores et déjà acquis les bonifications accordées par la BCE au titre du soutien à l'économie aussi bien tant sur la première année que sur les années suivantes, les intérêts courus calculés avec un taux d'intérêt négatif tiennent compte de cette bonification.

L'ensemble des bonifications fait l'objet d'un étalement sur la durée attendue du refinancement à compter de la date de tirage du TLTRO III. Les encours donnant droit à la bonification ont d'ores et déjà cru plus que le niveau requis pour bénéficier des niveaux de bonifications prévues. La sur-bonification au titre de la première année fait l'objet d'un étalement linéaire sur un an à compter de juin 2020.

Pour la nouvelle bonification annoncée par la BCE suite à la réunion du 10 décembre 2020 qui porte sur la période de juin 2021 à juin 2022, ces principes resteront appliqués tant qu'il existe une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit Agricole Toulouse 31 se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

Le montant attribué à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 763,4 millions d'euros et les bonifications associés à 4,1 millions d'euros.

### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la

directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités

---

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première

---

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020. La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues. Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2020

### **Crise sanitaire liée à la Covid-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

#### ***Prêts Garantis par l'Etat (PGE)***

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra jamais excéder 6 ans.

L'offre groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Toulouse 31 s'élève à 357 millions d'euros.

#### ***Report d'échéance sur concours octroyés aux clients***

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû des prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéance s'élève à 218 millions d'euros (dont 13 millions d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées).

#### ***Impacts de ces mesures sur le risque de crédit***

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme

conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières. Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (expositions qualifiées de saines) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (expositions qualifiées de dégradées), ni le passage automatique des encours vers la catégorie « douteux ».

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Face à cette situation, la Caisse Régionale a également procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

La mise à jour du Foward Looking Central (FLC) en décembre 2020, a consisté en une mise à jour des stress scénarios avec une dégradation du multi-scénario ECO par rapport à fin décembre 2019 pour refléter les effets négatifs de la pandémie Covid-19 sur la situation économique.

Les expositions sont passées de 10 482 M€ au 31/12/2019 à 11 376 M€ au 31/12/2020 et l'impact du FLC sur le coût du risque s'élève à -4,1 M€ au 31/12/2020.

En 2020, la Caisse régionale a également revu le périmètre de ses filières pour tenir compte du contexte conjoncturel ; dès le mois de juin la Caisse régionale Toulouse31 a créé une filière « Aéronautique » à dire d'expert et, en novembre, une filière « Culture, Evènementiel, Transport de voyageurs ».

L'impact du Foward Looking Local (FLL) sur le coût du risque s'élève à -5,9 M€.

Au total le coût du risque, risques crédits et autres risques, s'élève à - 8 M€, il est détaillé dans la note 40.

### **Nouvelle définition du défaut**

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable.

Au 31 décembre 2020 les encours défaut sous période d'observation s'élèvent à 13,9 millions d'euros avec une dépréciation comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque », estimée à 1 167 milliers d'euros.

### **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Le 12 mars 2020, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 21,1 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Elle a souscrit pour 2,9 millions d'euros de titres subordonnés.

#### **Démontage FCT Crédit Agricole Habitat 2015**

Fin septembre 2020, est intervenu le démontage du « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 ». Il s'agit du premier RMBS réalisé en France par le Groupe né d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales. Cette opération de titrisation interne au Groupe s'était traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros.

Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales le 23 septembre 2020 et au remboursement des titres le 28 septembre 2020, soit un montant de 227,5 millions d'euros pour Crédit Agricole Toulouse 31

#### **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole Toulouse 31, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 50,9 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 17,2 millions d'euros.

### **Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2020**

Néant

## Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du
Règlement n°2019-09 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux frais de formation		1er mai 2020
Règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général		29 décembre 2020
Règlement n°2020-10 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatif à la compensation des emprunts de titres et de l'épargne centralisée (1)		1 <sup>er</sup> janvier 2020

(1) Le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sur la présentation :

- des emprunts de titres : les dettes représentatives de la valeur des titres empruntés sont présentées sous déduction de la valeur des titres identiques classés par l'établissement parmi les titres de transaction. Il s'agit du montant des titres empruntés et des titres reçus dans le cadre d'un contrat de garantie financière avec droit de réutilisation ;
- de l'épargne centralisée : les comptes d'épargne à régime spécial au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire sont présentés sous déduction de la créance sur le fonds d'épargne représentative de la quote-part du total des dépôts collectés par l'établissement, centralisée par la Caisse des dépôts et consignations

Les modifications de ces règlements n'ont eu aucune incidence sur les comptes de la Caisse Régionale sur l'exercice 2020.

## Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en

intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement

de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

### **Dégradation significative du risque de crédit**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire. Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des

portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un

encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques). Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

**- Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

**- Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

**Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

**Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

**Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

## Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

## Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et

titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Toulouse 31 détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant,

la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré, en 2020, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

## **Note 2.3 Immobilisations**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses

immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<b>Composant</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire 5 à 10 ans Dégressif 7 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 à 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## Note 2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter

l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

## **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision dont le stock s'élève à 35 millions d'euros au 31 décembre 2020 identique à celui du 31 décembre 2019.

## **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

## **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

## **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

## **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans

la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2020 pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 23,7 milliers d'euros contre 32,5 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

## **Note 2.9 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## **Note 2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

## **Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 25 juin 2019, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour l'exercice 2020, est égale à 13,90% du résultat net de la Caisse régionale.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

## **Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

### **Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

## **Note 2.14 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

## **Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

## Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	2 714				2 714		2 714	8 518
à terme				44 114	44 114	55	44 169	28 453
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée						299	299	45
Prêts subordonnés				1 165	1 165		1 165	1 165
<b>Total</b>	<b>2 714</b>			<b>45 279</b>	<b>47 993</b>	<b>354</b>	<b>48 347</b>	<b>38 181</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>48 347</b>	<b>38 181</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	541 364				541 364		541 364	183 067
Comptes et avances à terme	70 056	350	62 841	74 845	208 092	6 153	214 245	235 937
Titres reçus en pension livrée	194 401				194 401		194 401	
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>805 821</b>	<b>350</b>	<b>62 841</b>	<b>74 845</b>	<b>943 857</b>	<b>6 153</b>	<b>950 010</b>	<b>419 004</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>950 010</b>	<b>419 004</b>
<b>TOTAL</b>							<b>998 357</b>	<b>457 185</b>

### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 165 milliers d'euros.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 357 millions d'euros et celui des reports d'échéances d'encours de prêts à la clientèle à 218 millions d'euros (dont 13 millions d'euros d'échéances d'encours de prêts reportées).

### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	4 069	280			4 349		4 349	7 624
Autres concours à la clientèle	374 531	1 142 129	3 053 419	5 797 426	10 367 505	28 152	10 395 657	9 272 251
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	27 128				27 128	131	27 259	32 007
<b>Dépréciations</b>							-94 150	-116 067
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 333 115</b>	<b>9 195 815</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 43 814 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 4 518 292 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2020 contre 1 564 657 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 30 118 milliers d'euros au 31 décembre 2020 d'euros contre 30 003 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Au 31 décembre 2020 les encours défaut sous période d'observation s'élèvent à 13,9 millions d'euros avec une dépréciation comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque », estimée à 1 167 milliers d'euros.

## Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	10 351 320	9 244 459
Autres pays de l'U.E.	31 777	24 602
Autres pays d'Europe	3 611	2 395
Amérique du Nord	3 524	2 588
Amérique Centrale et du Sud	371	149
Afrique et Moyen-Orient	4 506	4 738
Asie et Océanie (hors Japon)	3 720	3 127
Japon	153	
Non ventilés et organismes internationaux		
<b>Total en principal</b>	<b>10 398 982</b>	<b>9 282 058</b>
Créances rattachées	28 283	29 824
Dépréciations	-94 150	-116 067
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 333 115</b>	<b>9 195 815</b>

## Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2019				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	10 379 552	161 229	105 886	-94 057	-77 042	9 274 222	168 238	115 462	-115 929	-88 138
Autres pays de l'U.E.	31 810	153	151	-92	-90	24 643	117	117	-76	-59
Autres pays d'Europe	3 614					2 398	119	103	-62	-60
Amérique du Nord	3 528	1	1	-1	-1	2 591	1			
Amérique Centrale et du Sud	371					149				
Afrique et Moyen-Orient	4 514					4 748	2			
Asie et Océanie (hors Japon)	3 723					3 131				
Japon	153									
Non ventilés et organismes internationaux										
<b>TOTAL</b>	<b>10 427 265</b>	<b>161 383</b>	<b>106 038</b>	<b>-94 150</b>	<b>-77 133</b>	<b>9 311 882</b>	<b>168 477</b>	<b>115 682</b>	<b>-116 067</b>	<b>-88 257</b>

## Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2019				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	6 411 891	41 999	23 510	-19 455	-14 229	5 681 032	45 728	26 670	-25 783	-16 856
Agriculteurs	289 166	15 764	5 687	-7 295	-4 468	280 095	10 315	7 857	-7 437	-6 077
Autres professionnels	1 365 254	41 021	32 483	-28 966	-26 494	1 168 830	50 384	41 642	-37 992	-33 519
Clientèle financière	315 973	13 191	11 925	-7 895	-6 901	264 879	16 967	12 751	-10 498	-7 703
Entreprises	1 553 410	47 795	31 347	-29 278	-23 955	1 384 977	43 944	25 634	-33 219	-22 974
Collectivités publiques	451 520	260		-1		491 278				
Autres agents économiques	40 051	1 353	1 086	-1 260	-1 086	40 791	1 139	1 128	-1 138	-1 128
<b>TOTAL</b>	<b>10 427 265</b>	<b>161 383</b>	<b>106 038</b>	<b>-94 150</b>	<b>-77 133</b>	<b>9 311 882</b>	<b>168 477</b>	<b>115 682</b>	<b>-116 067</b>	<b>-88 257</b>

## Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020					31/12/2019
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		19 643		105 018	124 661	116 046
dont surcote restant à amortir		1 493		10 275	11 768	12 400
dont décote restant à amortir				-456	-456	-553
Créances rattachées		14		1 137	1 151	1 142
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN (1)</b>		<b>19 657</b>		<b>106 155</b>	<b>125 812</b>	<b>117 188</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (2) :						
Emis par organismes publics				10 995	10 995	58 028
Autres émetteurs		1 715		619 173	620 888	819 359
dont surcote restant à amortir				7 147	7 147	8 799
dont décote restant à amortir				-2 730	-2 730	-2 998
Créances rattachées		5		2 289	2 294	2 377
Dépréciations		-11			-11	-12
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>1 709</b>		<b>632 457</b>	<b>634 166</b>	<b>879 752</b>
Actions et autres titres à revenu variable		478 416			478 416	420 082
Créances rattachées						
Dépréciations		-1 788			-1 788	-1 010
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>476 628</b>			<b>476 628</b>	<b>419 072</b>
<b>TOTAL</b>		<b>497 994</b>		<b>738 612</b>	<b>1 236 606</b>	<b>1 416 012</b>
Valeurs estimatives		517 176		775 829	1 293 005	1 464 999

(1) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient des titres de dettes souveraines de France et d'Allemagne.

Pour la France, la valeur nette au bilan est de 114 862 milliers d'euros.

Pour l'Allemagne, la valeur nette au bilan est de 9 799 milliers d'euros.

(2) dont 43 814 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2020 et 73 414 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

**Le montant des cessions de titres d'investissement** intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 5 081 milliers d'euros suite à une demande de remboursement anticipé de l'émetteur. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 1,4 milliers d'euros.

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 19 202 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 20 388 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 40 941 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 32 231 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -300 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre -113 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

## Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Administration et banques centrales (y compris	10 995	58 028
Établissements de crédit	208 800	233 191
Clientèle financière	748 961	891 383
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	141 543	114 867
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>1 110 299</b>	<b>1 297 469</b>
Créances rattachées	2 294	2 377
Dépréciations	-1 799	-1 022
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 110 794</b>	<b>1 298 824</b>

## Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020				31/12/2019			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	631 883	124 661	478 416	1 234 960	877 387	116 046	420 082	1 413 515
dont titres cotés	385 944	124 661		510 605	402 328	116 046		518 374
dont titres non cotés (1)	245 939		478 416	724 355	475 059		420 082	895 141
Créances rattachées	2 294	1 151		3 445	2 377	1 142		3 519
Dépréciations	-11		-1 788	-1 799	-12		-1 010	-1 022
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>634 166</b>	<b>125 812</b>	<b>476 628</b>	<b>1 236 606</b>	<b>879 752</b>	<b>117 188</b>	<b>419 072</b>	<b>1 416 012</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 471 685 milliers d'euros

- dont OPCVM français de capitalisation 431 747 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 4 943 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 382 549 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2020 s'élève à 396 460 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2020 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	476 628	494 876
<b>TOTAL</b>	<b>476 628</b>	<b>494 876</b>

### Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	7 332	11 044	122 719	490 788	631 883	2 294	634 177	879 764
Dépréciations							-11	-12
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>7 332</b>	<b>11 044</b>	<b>122 719</b>	<b>490 788</b>	<b>631 883</b>	<b>2 294</b>	<b>634 166</b>	<b>879 752</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			29 931	94 730	124 661	1 151	125 812	117 188
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>			<b>29 931</b>	<b>94 730</b>	<b>124 661</b>	<b>1 151</b>	<b>125 812</b>	<b>117 188</b>

**Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	671 900		899 911	
Autres pays de l'U.E.	84 644		87 792	
Autres pays d'Europe			5 730	
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>756 544</b>		<b>993 433</b>	
Créances rattachées	3 445	3 445	3 519	
Dépréciations	-11		-12	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>759 978</b>	<b>3 445</b>	<b>996 940</b>	

## Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2020.

INFORMATIONS FINANCIERES (en milliers d'euros)	Capital au 31.12.2019	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue (en %)	Valeurs comptable s des titres détenus - Brutes	Valeurs comptable s des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore rembours és	Montan t des caution s et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice connus)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2020
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>										
<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
CREDIT AGRICOLE TITRES	15 245	43 473	1,14%	663	663			148 943	250	
GRAND SUD OUEST CAPITAL	43 910	45 485	34,63%	25 186	25 186	1 100		2 150	1 773	
GSO INNOVATION	3 177	-211	34,63%	1 100	946				-70	
SACAM AVENIR	217 698	-232	1,25%	2 717	1 328	352			-30	
SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	17 471	1,55%	11 347	11 347	5 306		57 201	9 696	145
SACAM IMMOBILIER	139 588	5 120	2,04%	3 711	3 711				4 071	79
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	437	1,60%	297 418	297 418			279 098	276 581	4 354
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	23 542	1,98%	1 435	1 435			7 003	6 794	128
SAS RUE LA BOETIE	2 744 903	16 535 915	1,52%	301 392	301 392	17 156		1 112 639	1 107 163	17 156
C2MS	53 053	11 946	1,17%	769	769				4 024	
DELTA	79 550	-1 703	1,85%	1 469	1 469				-31	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	22 668	2,17%	893	893			1 549	1 512	31
SCI CAM	14 563	27 998	1,29%	187	187			3 360	575	
SACAM INTERNATIONAL	522 023	75 975	1,68%	15 144	7 946			36 210	35 880	212
CARD	117 930	30 997	0,55%	1 198	1 066				-5 371	
FONDS TOURISME OCCITANIE			0,99%	1 000	977					
SACAM FIRECA	55 594	-2 848	1,76%	1 525	933				-2 885	
ACE MANAGEMENT			6,00%	6 000	6 000					
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS				8 274	8 026	466				
SOUS-TOTAL				681 428	671 692	24 380				
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUES A LONG TERME</b>					<b>696 072</b>					
<b>Parts dans les entreprises liées</b>										
<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
JULES GUESDE	152	-46	99,90%	152	152	1 325		855	-37	
MTI	9553	-2 603	100,00%	9 786	6 951	260		104	-1415	
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2000	76	100,00%	2 000	2 000				47	
SAS LE VILLAGE BY CA TOULOUSE 31	1960	-234	100,00%	1 960	1 219	5		1218	106	
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES				1	1	285				
SOUS-TOTAL				13 899	10 323	1 875				
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>					<b>12 198</b>					

## Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	13 900	10 399	13 898	10 744
Titres cotés				
Avances consolidables	1 875	1 875	1 763	1 763
Créances rattachées				
Dépréciations	-3 577		-3 185	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>12 198</b>	<b>12 274</b>	<b>12 476</b>	<b>12 507</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	668 308	929 685	667 099	899 563
Titres cotés				
Avances consolidables	24 408	24 380	6 746	6 719
Créances rattachées	75	75	75	75
Dépréciations	-9 676		-6 205	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>683 115</b>	<b>954 140</b>	<b>667 715</b>	<b>906 357</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	13 118	12 985	4 682	4 627
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-161		-59	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>12 957</b>	<b>12 985</b>	<b>4 623</b>	<b>4 627</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>696 072</b>	<b>967 125</b>	<b>672 338</b>	<b>910 984</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>708 270</b>	<b>979 399</b>	<b>684 814</b>	<b>923 491</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	695 326		685 679	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>695 326</b>		<b>685 679</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	13 898	2			13 900
Avances consolidables	1 763	312	-200		1 875
Créances rattachées					
Dépréciations	-3 185	-401	9		-3 577
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>12 476</b>	<b>-87</b>	<b>-191</b>		<b>12 198</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	667 099	1 209			668 308
Avances consolidables	6 746	17 664	-2		24 408
Créances rattachées	75	153	-153		75
Dépréciations	-6 205	-3 477	6		-9 676
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>667 715</b>	<b>15 549</b>	<b>-149</b>		<b>683 115</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	4 682	8 436			13 118
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-59	-149	47		-161
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 623</b>	<b>8 287</b>	<b>47</b>		<b>12 957</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>672 338</b>	<b>23 836</b>	<b>-102</b>		<b>696 072</b>
<b>TOTAL</b>	<b>684 814</b>	<b>23 749</b>	<b>-293</b>		<b>708 270</b>

## Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2020
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	177 293	11 914	-12 766		176 441
Amortissements et dépréciations	-76 484	-11 131	9 664		-77 951
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>100 809</b>	<b>783</b>	<b>-3 102</b>		<b>98 490</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	13 432	71	-108		13 395
Amortissements et dépréciations	-10 435	-74	87		-10 422
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2 997</b>	<b>-3</b>	<b>-21</b>		<b>2 973</b>
<b>TOTAL</b>	<b>103 806</b>	<b>780</b>	<b>-3 123</b>		<b>101 463</b>

### Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Le montant des terrains et constructions destinés au besoin de l'exploitation s'élève, au 31 décembre 2020, à 62,8 millions d'euros dont 2,3 millions d'euros acquis sur l'exercice 2020.

## Note 8 ACTIONS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020				31/12/2019
	Titres de Transactio	Titres de Placement	Valeurs immobilisée	Total	Total
Nombre	12 362			12 362	9 865
Valeurs comptables	1 224			1 224	1 327
Valeurs de marché	1 224			1 224	1 327

Valeur nominale de l'action : 16 euros

## Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	13	34
Comptes de stock et emplois divers	32	77
Débiteurs divers (2)	273 554	244 397
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	83	23
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>273 682</b>	<b>244 531</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	16 010	40 528
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	23	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	169	
Charges constatées d'avance	746	714
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à	1 024	1 734
Autres produits à recevoir	30 589	34 534
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	1 141	2 303
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>49 702</b>	<b>79 813</b>
<b>TOTAL</b>	<b>323 384</b>	<b>324 344</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 4 581 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2020
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	116 067	21 590	-42 493	-1 014		94 150
Sur opérations sur titres	1 022	892	-115			1 799
Sur valeurs immobilisées	10 740	4 032	-148			14 624
Sur autres actifs	573		-412			161
<b>TOTAL</b>	<b>128 402</b>	<b>26 514</b>	<b>-43 168</b>	<b>-1 014</b>		<b>110 734</b>

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	319				319		319	140
à terme				45 789	45 789	8	45 797	29 767
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	67 895	144 084			211 979		211 979	143 772
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>68 214</b>	<b>144 084</b>		<b>45 789</b>	<b>258 087</b>	<b>8</b>	<b>258 095</b>	<b>173 679</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	5 359				5 359	36	5 395	101 774
Comptes et avances à terme	848 178	1 413 672	2 827 548	1 560 017	6 649 415	3 602	6 653 017	6 080 073
Titres donnés en pension livrée	194 401				194 401	9	194 410	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 047 938</b>	<b>1 413 672</b>	<b>2 827 548</b>	<b>1 560 017</b>	<b>6 849 175</b>	<b>3 647</b>	<b>6 852 822</b>	<b>6 181 847</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 152</b>	<b>1 557 756</b>	<b>2 827 548</b>	<b>1 605 806</b>	<b>7 107 262</b>	<b>3 655</b>	<b>7 110 917</b>	<b>6 355 526</b>

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 112 632				4 112 632	85	4 112 717	3 234 465
Comptes d'épargne à régime spécial :	48 723				48 723		48 723	50 296
à vue	48 723				48 723		48 723	50 296
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	170 604	79 912	236 789	54 605	541 910	2 007	543 917	683 881
à vue	8 366				8 366		8 366	5 130
à terme	162 238	79 912	236 789	54 605	533 544	2 007	535 551	678 751
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 331 959</b>	<b>79 912</b>	<b>236 789</b>	<b>54 605</b>	<b>4 703 265</b>	<b>2 092</b>	<b>4 705 357</b>	<b>3 968 642</b>

## Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	4 673 227	3 938 063
Autres pays de l'U.E.	13 175	12 014
Autres pays d'Europe	2 769	2 247
Amérique du Nord	3 966	3 775
Amérique Centrale et du Sud	2 111	1 958
Afrique et Moyen-Orient	5 382	5 981
Asie et Océanie (hors Japon)	2 445	1 707
Japon	190	187
Non ventilés et organismes		
<b>Total en principal</b>	<b>4 703 265</b>	<b>3 965 932</b>
Dettes rattachées	2 092	2 710
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 705 357</b>	<b>3 968 642</b>

## Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Particuliers	2 038 139	1 763 444
Agriculteurs	179 342	153 164
Autres professionnels	366 872	296 243
Clientèle financière	148 646	103 654
Entreprises	1 826 113	1 521 098
Collectivités publiques	12 410	10 464
Autres agents économiques	131 743	117 865
<b>Total en principal</b>	<b>4 703 265</b>	<b>3 965 932</b>
Dettes rattachées	2 092	2 710
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 705 357</b>	<b>3 968 642</b>

## Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020							31/12/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	20 600	123 060	42 000		185 660	178	185 838	224 402
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>20 600</b>	<b>123 060</b>	<b>42 000</b>		<b>185 660</b>	<b>178</b>	<b>185 838</b>	<b>224 402</b>

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont réputées être faites en France.

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	13	20
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	72 778	73 957
Versements restant à effectuer sur titres	28 077	22 689
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>100 868</b>	<b>96 666</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	24 630	38 279
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	49 222	51 926
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 802	7 554
Autres charges à payer	36 044	36 986
Autres comptes de régularisation	3 079	6 508
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>119 781</b>	<b>141 253</b>
<b>TOTAL</b>	<b>220 649</b>	<b>237 919</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2020
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	18	2 484		-2 502		1 068
Provisions pour autres engagements sociaux	990	78				13 324
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	13 954	28 541	-3	-29 168		16
Provisions pour litiges fiscaux (1)		16				3 107
Provisions pour autres litiges	3 666	444	-149	-854		
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	46 151	146 920		-136 224		56 847
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	1 985			-74		1 911
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	14 587	2 378		-898		16 067
Autres provisions	3 075	2 656	-1 044	-2 426		2 261
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>84 426</b>	<b>183 517</b>	<b>-1 196</b>	<b>-172 146</b>		<b>94 601</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Un montant de provisions "Forward Looking Central" est calculé selon un paramétrage établi en central prenant en compte des informations prospectives. Un complément de provisions "Forward Looking Local" est ensuite calculé en Caisse régionale sur un périmètre de filières établi également par la Caisse régionale. Le stock au 31/12/2020 est composé de 25 585 Milliers d'Euros sur créances saines et 31 262 Milliers d'euros sur créances dégradées. »

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Cf note 16 ci-après

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	95 298	99 731
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	833 585	763 143
Ancienneté de plus de 10 ans	757 800	774 228
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 686 683</b>	<b>1 637 102</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>179 790</b>	<b>170 867</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 866 473</b>	<b>1 807 969</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	429	645
Comptes épargne-logement	1 910	2 832
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 339</b>	<b>3 477</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	81	55
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 569	8 827
Ancienneté de plus de 10 ans	7 417	5 705
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>16 067</b>	<b>14 587</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>16 067</b>	<b>14 587</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2020	Dotations	Reprises	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	14 587	2 378	898	16 067
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>14 587</b>	<b>2 378</b>	<b>898</b>	<b>16 067</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2020 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

### Définitions :

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

### Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	31 655	30 526
Coût des services rendus sur l'exercice	2 076	2 236
Coût financier	312	437
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	-1 661	-2 003
Variation de périmètre	-149	-95
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-962	-601
(Gains) / pertes actuariels	356	1 154
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>31 627</b>	<b>31 654</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	2 077	2 236
Coût financier	312	437
Rendement attendu des actifs	-259	-274
Coût des services passés	-1 661	-2 003
(Gains) / pertes actuariels net	341	271
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	1 325	415
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2 135</b>	<b>1 082</b>

## Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	28 190	27 559
Rendement attendu des actifs	259	274
Gains / (pertes) actuariels	28	-51
Cotisations payées par l'employeur	2 151	1 104
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-149	-95
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-962	-601
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>29 517</b>	<b>28 190</b>

## Composition des actifs des régimes

<b>Information sur les actifs des régimes</b>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations	81,9%	82,8%
-% d'actions	10,6%	10,3%
-% autres actifs	7,5%	6,9%

## Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	-31 626	-31 656
Impact de la limitation d'actifs	-1 739	-415
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 849	3 863
Juste valeur des actifs fin de période	29 518	28 190
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>2</b>	<b>-18</b>

## Rendement des actifs des régimes

Les rendements attendus des actifs des régimes au 31 décembre 2020 sont :

- Indemnité de retraite du Président (FOMUGEI) : 0,9%
- Indemnités de retraite et de fin de carrière des Cadres de Direction et indemnités de fin de carrière des Salariés : 0,98%

## Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

- **Indemnité de retraite du Président (FOMUGEI)** - Taux d'actualisation : 0,44%
  - une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,80% ;
  - une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,80%.
- **Indemnités de Fin de carrière Cadres de Direction** - Taux d'actualisation : 0,36%
  - une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,73% ;

- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,95%.

- **Indemnités retraite Cadres de Direction** - Taux d'actualisation : 0,36%
  - une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 1,72% ;
  - une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,80%.
- **Indemnités de Fin de carrière Salariés** - Taux d'actualisation : 0,36%
  - une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -7,28% ;
  - une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 8,13%.

## Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Fonds pour risques bancaires	34 988	34 988
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>34 988</b>	<b>34 988</b>

## Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020						31/12/2019	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Placement des fonds propres des Caisses Locales</b>			106 479	14 628	121 107	1 404	122 511	111 851
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>								
<b>VALEUR AU BILAN</b>			<b>106 479</b>	<b>14 628</b>	<b>121 107</b>	<b>1 404</b>	<b>122 511</b>	<b>111 851</b>

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 404 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 518 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

## Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>73 446</b>	<b>129 763</b>	<b>14 609</b>	<b>905 415</b>			<b>66 731</b>	<b>1 189 964</b>
Dividendes versés au titre de N-2							-12 256	-12 256
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		41 610		13 870			-55 479	1
Report à nouveau				-1 004			1 004	
Résultat de l'exercice N-1							66 843	66 843
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>73 446</b>	<b>171 373</b>	<b>14 609</b>	<b>918 281</b>			<b>66 843</b>	<b>1 244 552</b>
Dividendes versés au titre de N-1							-12 057	-12 057
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		41 089		13 696			-54 786	-1
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							50 366	50 366
Autres variations								
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>73 446</b>	<b>212 462</b>	<b>14 609</b>	<b>931 977</b>			<b>50 366</b>	<b>1 282 860</b>

#### Commentaires :

1) Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement achetés pendant l'exercice est de 834 milliers d'euros.

Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement vendus pendant l'exercice est de 581 milliers d'euros.

2) Dont 136 082 milliers d'euros de primes d'émission, dont 1 605 milliers d'euros de primes de fusion.

## Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	1 282 860	1 244 552
Fonds pour risques bancaires généraux	34 988	34 988
Dettes subordonnées et titres participatifs	122 511	118 851
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 440 359</b>	<b>1 398 391</b>

## Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
<b>Créances</b>	<b>17 156</b>	<b>0</b>
Avance SAS Rue de la Boétie	17 156	0
<b>Dettes</b>	<b>126 465</b>	<b>122 914</b>
Comptes courants débiteurs Caisses locales	5 359	5 582
Comptes courants bloqués Caisses locales	14 627	10 853
Titres à moyen terme négociables (NEU-MTN) Caisses locales	106 479	106 479

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée à hauteur de 1 748 milliers d'euros, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

## Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas effectué de transaction avec les parties liées au cours de l'exercice.

## Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	13 742 777	13 592 946	12 244 554	12 082 256
Autres devises de l'Union Europ.	776	776	633	633
Franc Suisse	1 265	1 265	867	867
Dollar	35 253	35 253	35 524	35 524
Yen	3	3	3	3
Autres devises	368	368	591	591
<b>Valeur brute</b>	<b>13 780 442</b>	<b>13 630 611</b>	<b>12 282 172</b>	<b>12 119 874</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de	88 013	127 110	115 536	149 432
Dépréciations	-110 734		-128 402	
<b>TOTAL</b>	<b>13 757 721</b>	<b>13 757 721</b>	<b>12 269 306</b>	<b>12 269 306</b>

## Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020		31/12/2019	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
- Devises				
- Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>70 890</b>	<b>70 834</b>	<b>53 629</b>	<b>53 594</b>
- Devises	34 766	34 766	27 400	27 400
- Euros	36 124	36 068	26 229	26 194
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>70 890</b>	<b>70 834</b>	<b>53 629</b>	<b>53 594</b>

## Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 437 421</b>	<b>19 588</b>	<b>2 457 009</b>	<b>2 914 579</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>2 437 421</b>	<b>19 588</b>	<b>2 457 009</b>	<b>2 914 579</b>
Swaps de taux d'intérêt	2 437 421	19 588	2 457 009	2 914 579
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>250 332</b>	<b>250 332</b>	<b>286 591</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>250 332</b>	<b>250 332</b>	<b>286 591</b>
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		25 998	25 998	28 256
Vendus		25 998	25 998	27 529
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		99 168	99 168	115 403
Vendus		99 168	99 168	115 403
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>2 437 421</b>	<b>269 920</b>	<b>2 707 341</b>	<b>3 201 170</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	198 336			198 336					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	267 275	825 216	1 364 518	267 275	825 216	1 364 518			
Caps, Floors, Collars	3 963	48 033		3 963	48 033				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>469 574</b>	<b>873 249</b>	<b>1 364 518</b>	<b>469 574</b>	<b>873 249</b>	<b>1 364 518</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	121 327	20 397		121 327	20 397				
<b>Sous total</b>	<b>121 327</b>	<b>20 397</b>		<b>121 327</b>	<b>20 397</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>590 901</b>	<b>893 646</b>	<b>1 364 518</b>	<b>590 901</b>	<b>893 646</b>	<b>1 364 518</b>			

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2019			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	230 806			230 806					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	549 023	806 505	1 559 051	549 023	806 505	1 559 051			
Caps, Floors, Collars	727	55 058		727	55 058				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>780 556</b>	<b>861 563</b>	<b>1 559 051</b>	<b>780 556</b>	<b>861 563</b>	<b>1 559 051</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	107 222			107 222					
<b>Sous total</b>	<b>107 222</b>			<b>107 222</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>887 778</b>	<b>861 563</b>	<b>1 559 051</b>	<b>887 778</b>	<b>861 563</b>	<b>1 559 051</b>			

## Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020	Juste Valeur Positive au 31/12/2019	Juste Valeur Négative au 31/12/2019	Encours Notionnel au 31/12/2019
Futures						
Options de change	858	858	198 336	678	678	230 806
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	878	194 703	2 457 009	8 315	153 501	2 914 579
Caps, Floors, Collars	3	3	51 996	10	10	55 785
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux						
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>1 739</b>	<b>195 564</b>	<b>2 707 341</b>	<b>9 003</b>	<b>154 189</b>	<b>3 201 170</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	1 734	1 712	141 724	1 270	1 270	107 222
<b>Sous total</b>	<b>1 734</b>	<b>1 712</b>	<b>141 724</b>	<b>1 270</b>	<b>1 270</b>	<b>107 222</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 473</b>	<b>197 276</b>	<b>2 849 065</b>	<b>10 273</b>	<b>155 459</b>	<b>3 308 392</b>

## Note 26.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	9 794	229 127	2 208 295	9 794
Contrats assimilés (1)		51 996		

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

## Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale,
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques,
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché de ces instruments, sans prise en compte des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à -194,9 millions d'euros.

Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Etablissements financiers du groupe Crédit Agricole : -195,1 millions d'euros.
- Autres contreparties : 0,2 millions d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 33,2 millions d'euros, réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Etablissements financiers du Groupe Crédit Agricole : 32,8 millions d'euros.
- Autres contreparties : 0,4 millions d'euros.

## Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>894 658</b>	<b>860 254</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	894 658	860 254
Ouverture de crédits confirmés	379 981	371 989
Ouverture de crédits documentaires	3 227	4 637
Autres ouvertures de crédits confirmés	376 754	367 352
Autres engagements en faveur de la clientèle	514 677	488 265
<b>Engagements de garantie</b>	<b>592 610</b>	<b>681 029</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	130 363	166 693
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		70
Autres garanties (1)	130 363	166 623
Engagements d'ordre de la clientèle	462 247	514 336
Cautions immobilières	96 703	130 960
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	365 544	383 376
<b>Engagements sur titres</b>	<b>872</b>	<b>1 219</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	872	1 219
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>23 280</b>	<b>27 005</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	23 280	27 005
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 404 042</b>	<b>3 378 340</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	480 945	461 645
Engagements reçus de la clientèle	3 923 097	2 916 695
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées(3)	1 058 209	717 098
Autres garanties reçues	2 864 888	2 199 597
<b>Engagements sur titres</b>	<b>872</b>	<b>1 219</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	872	1 219

(1) Dont 93,9 millions d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Dont 172 332 milliers d'euros relatifs à la sous-participation en risque CACIB mise en place en 2017

(3) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole Toulouse 31 a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2020, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 317,5 millions d'euros.

## Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2020, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 5 709 487 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 857 453 milliers d'euros en 2019. Crédit Agricole Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 4 461 004 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 566 557 milliers d'euros en 2019 ;
- 234 336 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 254 607 milliers d'euros en 2019 ;
- 1 014 147 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 036 288 milliers d'euros en 2019.

## Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 1 232 495 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Note 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas d'opération significative pour l'exercice 2020.

## Note 32 OPERATIONS DE TITRISATION

En 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2020, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2020 des crédits habitat pour un montant de 26 679 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015.

Le débouclage du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 ayant eu lieu le 23 septembre 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a récupéré pour 227,5 millions d'euros de créances habitat cédées antérieurement.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2020 des crédits habitat pour un montant de 2 723 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse

31 a cédé sur l'exercice 2020 des crédits habitat pour un montant de 31 622 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2020, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé au mois de mars 2020 des crédits habitat pour un montant de 21 073 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020.

## Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 473	2 337
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 196	13 663
Sur opérations avec la clientèle	174 429	181 031
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6 866	7 525
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	202	610
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>200 166</b>	<b>205 166</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 789	-1 444
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-49 584	-50 477
Sur opérations avec la clientèle	-15 058	-25 750
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-21 971	-27 668
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-423	-353
Autres intérêts et charges assimilées	-4	-4
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-88 829</b>	<b>-105 696</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>111 337</b>	<b>99 470</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2020 est de 1 404 milliers d'euros, il était de 1 518 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant des intérêts négatifs enregistré en produits d'intérêts s'élève à 12 269 milliers d'euros, ce montant concerne principalement les emprunts en blanc et les avances reçues de CASA. Le montant des intérêts négatifs enregistré en charges d'intérêts est de 973 milliers d'euros, il correspond principalement aux intérêts liés au fonctionnement de notre compte banque CASA.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 34 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	22 368	25 667
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	920	1 979
Opérations diverses sur titres	54	43
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>23 342</b>	<b>27 689</b>

## Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	327	-85	242	275	-107	168
Sur opérations internes au crédit agricole	13 378	-13 109	269	16 726	-11 125	5 601
Sur opérations avec la clientèle	32 848	-450	32 398	35 993	-334	35 659
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	99		99	159		159
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	20		20	229		229
Sur prestations de services financiers (1)	83 169	-9 130	74 039	83 576	-8 982	74 594
Provision pour risques sur commissions	407	-284	123	630	-416	214
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>130 248</b>	<b>-23 058</b>	<b>107 190</b>	<b>137 588</b>	<b>-20 964</b>	<b>116 624</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 14 260 milliers d'euros.

## Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Solde des opérations sur titres de transaction	-356	229
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	572	604
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	9	108
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>225</b>	<b>941</b>

## Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-892	-289
Reprises de dépréciations	115	265
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>-777</b>	<b>-24</b>
Plus-values de cession réalisées	5 219	3 689
Moins-values de cession réalisées	-101	-256
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>5 118</b>	<b>3 433</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>4 341</b>	<b>3 409</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET</b>	<b>4 341</b>	<b>3 409</b>

## Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits divers	6 953	7 066
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	29	4
Reprises provisions	101	26
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>7 083</b>	<b>7 096</b>
Charges diverses	-592	-771
Quote part des opérations faites en commun	-922	-863
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		-7
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 514</b>	<b>-1 641</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 569</b>	<b>5 455</b>

## Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-55 662	-56 447
Charges sociales	-29 551	-29 377
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à	-6 159	-6 143
Intéressement et participation	-7 001	-7 466
Impôts et taxes sur rémunérations	-8 743	-8 444
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-100 957</b>	<b>-101 734</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 927	5 902
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-96 030</b>	<b>-95 832</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	-4 099	-4 116
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	-58 506	-61 910
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-62 605</b>	<b>-66 026</b>
Refacturation et transferts de charges	433	475
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-62 172</b>	<b>-65 551</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-158 202</b>	<b>-161 383</b>

(1) dont 2 565 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

## Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	391	390
Non cadres	949	987
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 340</b>	<b>1 377</b>
Dont : - France	1 340	1 377
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

## Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2020, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 142 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 987 milliers d'euros.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élève au 31 décembre 2020 à 15,47 millions d'euros.

## Note 40 COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-198 487</b>	<b>-174 685</b>
Dépréciations de créances douteuses	-20 927	-29 546
Autres provisions et dépréciations	-177 560	-145 139
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>208 732</b>	<b>181 547</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	39 859	34 289
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	168 873	147 258
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>10 245</b>	<b>6 862</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-872	-399
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-18 358	-9 139
Décote sur prêts restructurés	-23	-20
Récupérations sur créances amorties	336	333
Autres pertes		0
Autres produits	596	0
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>-8 076</b>	<b>-2 363</b>

(1) dont 1 322 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 1 014 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 152 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 9 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 17 037 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Au 31 décembre 2020, le coût du risque crédits représente une charge de -10M€, il est essentiellement constitué de la dépréciation sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) et de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2).

**Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées** : Dont 596 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance, versés à Crédit Agricole S.A. en septembre 2020 pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

**Autres produits** : Dont 596 milliers d'euros relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie Switch Assurance, comptabiliser en produit à recevoir de Crédit Agricole S.A. en décembre 2020 suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

## Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	-4 027	-4 055
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 027	-4 055
<b>Reprises de dépréciations</b>	61	60
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	61	60
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	-3 966	-3 995
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 966	-3 995
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>		
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>		-13
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-13
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>		-13
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-13
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	-3 966	-4 008
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	433	275
Moins-values de cessions	-678	-885
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	-245	-610
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-4 211</b>	<b>-4 618</b>

## **Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES**

### **Intégration fiscale :**

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

## **Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi-totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

## **Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Néant

## Note 45 PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation proposée est en attente de la décision de la BCE prévue le 5 février.

	(En Euros)
<b>BENEFICE 2020 à affecter</b>	<b>50 366 306,06</b>
Dividende nets aux CCI (3,30 € net par titre)	4 703 325,00
Dividende nets aux CCA (3,30 € net par titre)	3 846 265,50
Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (Taux de 2,30 % net)	735 853,17
<b>RESULTAT conservé</b>	<b>41 080 862,39</b>
Affectation aux réserves:	
Réserves légales	30 810 646,79
Autres réserves	10 270 215,60

## Note 46 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	KPMG	%	EY	%
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)</b>	77	85%	77	95%
<b>Services autres que la certification des comptes</b>	14	15%	4	5%
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>100%</b>	<b>81</b>	<b>100%</b>

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

## Note 47 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et le rapport sur le gouvernement d'entreprise sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

## Note 48 RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.16	31.12.17	31.12.18	31.12.19	31.12.20
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Capital social	73 446	73 446	73 446	73 446	73 446
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	258 040	249 652	248 181	253 588	252 005
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions	114 428	100 387	92 950	92 205	93 802
Charge fiscale	30 641	18 983	14 381	19 873	20 032
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	70 784	69 452	66 731	66 843	50 366
Intérêts aux parts sociales	960	941	934	736	736
Dividendes des CCI et CCA	11 995	11 762	11 322	11 322	8 549
<b>3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital</b> (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	114,08	110,84	106,97	98,48	100,44
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	96,38	94,56	90,86	91,01	68,58
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	3,00	2,94	2,92	2,30	2,30
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	4,63	4,54	4,37	4,37	3,30
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	4,63	4,54	4,37	4,37	3,30
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 301	1 234	1 378	1 377	1 340
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	53 809	55 492	58 245	59 294	59 849
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	22 611	27 830	28 094	29 377	29 551